

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Date de convocation <b>7 janvier 2026</b>	L'an deux mille vingt-six le treize janvier à 18h30 Le Conseil Municipal de Pont l'Evêque, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle communale en séance publique ordinaire sous la présidence de Yves Deshayes, Maire
Date de la séance <b>13 janvier 2026</b>	<u>Etaient présents</u> : Christian Asse, Sandrine Boire, Jérémie Roseau, Véronique Gicquel-Auzannet, Jean-Michel Eude, Sylvestre Gout, Catherine Letellier, Corentin Riou, Murielle Knoll, Eric Legoux, Myriam Leroy, Jean-Pierre Crozet, Thierry L'huillier, Précilla Carré, Béatrice Gautier, Emmanuel Bardeau, Edith Aubert, Pierre Carrel.
En exercice : 29	
Présents : 19	
Pouvoir : 6	<u>Excusés</u> : Marinette Lebon, Emmanuelle Isabelle, Laurent Weinreich Delphine Besson, Christian Grélé, Anne-Claire Poignard
Votants : 25	<u>Absents</u> : Michel Lepaisant, Delphine Bachelot, Julie Morin, Eric Huet,

Pouvoirs :

Marinette Lebon a donné pouvoir à Edith Aubert  
 Emmanuelle Isabelle a donné pouvoir à Jérémie Roseau  
 Laurent Weinreich a donné pouvoir à Sylvestre Gout  
 Delphine Besson a donné pouvoir à Murielle Knoll  
 Christian Grélé a donné pouvoir à Christian Asse  
 Anne-Claire Poignard a donné pouvoir à Sandrine Boire

Corentin Riou est désigné secrétaire de séance.

DEL2026\_01\_05

### PROCEDURE DE MISE EN CONCURRENCE POUR LA CESSION DES 18 ET 37 RUE THOURET

**VU** le Code Général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L.2121-29 et L.2241-1 ;  
**VU** le Code général de la propriété des personnes publiques (CG3P), notamment ses dispositions relatives à la cession des biens du domaine privé ;

**VU** le projet de règlement de consultation annexé à la présente délibération ;

**CONSIDERANT** que les biens concernés, relevant désormais du domaine privé de la commune, sont susceptibles d'être cédés comme le prévoit le plan pluriannuel d'investissement ;

**CONSIDERANT** que cette cession favorisera la revitalisation urbaine, la requalification patrimoniale et devra répondre aux besoins de la Ville en matière de logement, d'activités économiques, ou d'équipements ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu d'assurer une mise en concurrence loyale et transparente afin d'obtenir à la fois un prix conforme à l'estimation domaniale et un projet de rénovation/aménagement qualitativement pertinent au regard des intérêts de la commune ;

**CONSIDERANT** que le règlement de consultation fixe les modalités de dépôt des offres, de sélection et de négociation garantissant l'égalité de traitement des candidats et la recherche du meilleur prix assorti du meilleur projet ;

**CONSIDERANT** que la cession ne relève pas du code de la commande publique mais d'une procédure de vente de biens du domaine privé organisée avec appel à projets pour des motifs d'intérêt public local

LE CONSEIL MUNICIPAL

A l'unanimité des membres présents et représentés

- **APPROUVE** le principe de mise en vente des biens communaux, ci-après désigné, relevant du domaine privé de la commune :
  - 18 rue Thouret : section AC 258 d'une contenance totale de 1 226 m<sup>2</sup>
  - 37 rue Thouret : section AD 6, 7 et 8 d'une contenance totale de 2 577 m<sup>2</sup>
- **APPROUVE** la procédure de mise en concurrence définie dans le règlement de consultation qui encadre la mise en concurrence, les pièces à fournir, les critères d'évaluation, les modalités de négociation et le calendrier.
- **AUTORISE** le Maire à mettre en œuvre l'ensemble des opérations de mise en concurrence, de réception des offres, d'analyse et de négociation ;
- **ENGAGE** toute démarche préalable tels que diagnostics DPE, état parasitaire, délimitation cadastrale, alignement ainsi que l'établissement des documents d'urbanisme requis.

Fait et délibéré en séance, les même jour, mois et an.

Le Secrétaire de séance,

Le Maire

Corentin RIOU

Yves DESHAYES

